

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 15/01/2021

SÉANCE DU 15 JANVIER 2021

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Laparroquial, se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11/01/2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DESHAYES, Jocelyne ALLEMAND, Guilhem MARTY, Axel BERTRAND, Bernadette GOUDOFFRE, Solenne LOUROT-MARTIN, Jérôme MARTY, David ROUZIES.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

André GUISES et Sébastien MICHAUD

Secrétaire de séance :

Jocelyne ALLEMAND

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il rappelle l'ordre du jour tout en souhaitant aux élus ses meilleurs vœux ; il demande aussi, lors des débats, de faire preuve de courtoisie et de respect.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un(e) Secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil (voir page de garde).

1. Approbation du compte rendu du 11 décembre 2020

Le compte rendu du 11/12/2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Aliénation et échange de terrains communaux au lieu-dit Crouzet

Monsieur et Madame MARTY Paul et Monique désirent faire l'acquisition de la partie de chemin communal qui traverse leur propriété et qui est en continuité du chemin communal dont Mme MARTY Anne a demandé la propriété (fromagerie) - voir précédents compte-rendu des conseils municipaux.

Cette demande rentrera dans l'enquête publique pour laquelle le commissaire enquêteur, Luc DURAND, a été désigné par le Maire.

Rentrera également dans cette enquête, la régularisation du chemin communal situé dans le même secteur, et qui a fait l'objet d'un échange entre la commune et la famille MARTY il y a une cinquantaine d'années, pour construction d'une route communale, ceci en accord avec Monsieur Claude MARTY et Monsieur le Maire de l'époque.

Un plan aérien ayant été présenté et la situation exposée, l'ensemble des conseillers municipaux prend en compte cette situation et valide à l'unanimité le déclenchement de cette enquête publique dans les prochains jours, et qui regroupe les deux chemins situés au lieu-dit Crouzet.

Le dossier, ainsi qu'un plan aérien précis, seront déposés en mairie pour consultation publique.

Il est rappelé que les frais de notaires, quant à l'acquisition des chemins communaux par Anne MARTY ainsi que par Paul et Monique MARTY, seront à la charge des acquéreurs.

Quant à la régularisation du chemin communal sur la propriété de la famille MARTY au niveau de la route, les frais de notaire seront partagés entre la Commune et la propriétaire (Anne MARTY), car il s'agit d'un échange de terrain, et non d'une acquisition.

3. Toiture de l'école

Le Conseil Municipal remercie Guilhem MARTY, qui a nettoyé et réparé temporairement le toit de l'école ; il a constaté que la fuite était due à une malfaçon à la construction, il y a une vingtaine d'années. Une déclaration de sinistre à l'assurance a été faite.

Le problème exposé, l'ensemble du conseil décide d'envisager de changer le toit de l'école, et dans le même temps faire un point sur l'isolation et le chauffage de l'école.

Un groupe de travail, composé de divers élus, travaillera sur ce projet et rendra compte au prochain conseil municipal.

Ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du plan de relance proposé par l'Etat.

4. Cimetière – projet d'agrandissement et d'aménagement

Des points à améliorer ont été constatés afin de faciliter l'accès et utilisation du cimetière :

- L'accès au cimetière n'est pas pourvu d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite (fauteuils roulants, déambulateurs, béquilles, cannes...)
- Le revêtement actuel des allées ne semble pas adapté non plus à ce type d'équipement
- Le cimetière est dépourvu d'un caveau communal et d'un ossuaire
- Il n'y a pas de columbarium
- L'agrandissement des lieux devient urgent, comme il a été dit lors d'un précédent conseil
- Il n'existe actuellement aucun recensement des concessions

Les solutions exposées au conseil sont :

- Agencement d'une rampe d'accès
- Changement du revêtement des allées (goudronnage, cailloux plus fins, alvéoles...)
- Implanter un caveau communal (obligatoire réglementairement)
- Installer un columbarium et ossuaire
- Extension possible sur une partie du terrain du presbytère, adjacent au cimetière et qui est actuellement loué par la famille GARCIA
- Recensement des concessions et tombes – malgré la possibilité de faire appel à une association, il est proposé d'entamer ce travail nous-mêmes

L'ensemble du Conseil Municipal prend en compte ces remarques et décide de créer un groupe de travail, composé de divers élus, qui travaillera sur ce projet et rendra compte au prochain conseil municipal.

Ce projet pourrait faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du plan de relance proposé par l'Etat.

5. COVID – informations et développement

Monsieur le Maire est en contact hebdomadaire avec la Préfecture.

Un plan de vaccination est en cours pour lequel les résidents des EHPAD sont prioritaires ainsi que les personnels soignants.

La prochaine étape sera de vacciner les personnes de plus de 75 ans (hors EHPAD) et pour les personnes vulnérables à très haut risque. Il a été recensé 9 personnes de plus de 75 ans sur la commune, les conseillers municipaux vont entrer en contact avec chaque personne pour les informer de leur possibilité de vaccination, et les assister, si besoin, à prendre rdv, voire à les y conduire.

Des centres devraient être ouverts dès le 18 janvier 2021, en plus des villes d'ALBI et de CASTRES, dans les villes CARMAUX (salle François Mitterrand) et de GAILLAC (Mairie Salle des mariages).

Les rendez-vous pourront se prendre :

- Soit par réservation sur internet via la plateforme www.sante.fr
- Soit par téléphone via le numéro national 0800 009 110 ou via le numéro régional 0809 541 919

Le site internet de la commune est régulièrement mis à jour avec toutes les informations pratiques.

Monsieur Bernard ANDRIEU, Président de la 4C, lors d'une réunion en audioconférence avec Madame la Préfète, a proposé les services de la commune de Cordes-sur-Ciel afin d'y installer un centre de vaccination, opération impossible à l'heure actuelle, le transport et stockage du vaccin actuel étant très complexe. Cette opération pourra éventuellement être mise en place ultérieurement.

Il est rappelé que le couvre-feu entre 18h00 et 06h00 est applicable sur tout le territoire national.

6. Projet d'aménagement du bourg

Un plan aérien des lieux est présenté à l'ensemble du conseil.

Chaque conseiller prend la parole et expose ses idées.

Du tour de table en ressort que le bâtiment communal (garage et salle des peintures) laissé en désuétude, et qui est situé en vis à vis de l'église, pourrait être, après avoir été remis en état, un logement locatif.

L'ensemble du conseil envisage aussi d'implanter une extension qui se situerait sur le terrain adjacent de la salle des fresques Nicolaï GRESCHNY, qui par là même pourrait être mise en valeur.

Cette extension permettrait, entre autres, de dynamiser la commune et plus particulièrement le bourg ; elle permettrait l'accueil de diverses associations, et la réception lors de cérémonies (inhumations, mariages, repas communs). Il peut aussi être considéré la location de cette salle pour des activités régulières, que ce soit pour les habitants (club de danse, ateliers...) ou par des professionnels nécessitant un lieu de travail ou d'accueil de manière sporadique.

L'ensemble du Conseil Municipal décide de créer un groupe de travail, composé de divers élus, qui permettra la réflexion et travaillera sur ce projet et rendra compte au prochain conseil municipal.

Ce projet pourrait faire l'objet de subventions dans le cadre du plan de relance proposé par l'Etat.

7. QUESTIONS DIVERSES

○ **Etat des lieux des logements locatifs appartenant à la Commune**

Il est décidé de faire un état des lieux des deux logements locatifs appartenant à la Commune, afin de vérifier l'état du bâtiment, de l'isolation ainsi que du vitrage et autres menuiseries.

Le rapport de ces visites sera partagé lors du prochain conseil municipal.

○ **Compte-rendu des différentes commissions**

○ Voirie :

* recensement des nids poules / prochain élagage / prochaines mises en état des routes

- PLUi : il est rappelé à tout propriétaire de bâtiments existants ayant un projet, même s'il n'est pas concret, de réaménager et changer son usage en habitation ou autre, de déclarer ces intentions de changement de destination auprès de la mairie, et ce au plus tôt.

○ **Formation des élus**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus la possibilité de s'inscrire aux diverses formations proposées par l'Association des Maires du Tarn ; ces formations gratuites se déroulent dans le premier semestre de cette année. Le calendrier des différentes formations a été revu par tous.

○ **Chemin communal au bourg – travaux de réaménagement**

Le chemin communal cadastré sur le bourg (adjacent au bâtiment communal dit « garage ») devra être nettoyé et rouvert, afin de permettre l'enfouissement des lignes électriques par la SICAE au premier semestre. La responsabilité de ces travaux de déblaiement incombe à la Commune.

○ **Rénovation des routes communales**

Il appartient d'établir quels tronçons de routes communales sont à prioriser pour le projet annuel de rénovation d'environ 200 mètres – à confirmer avec Sébastien MICHAUD lors du prochain conseil.

○ **Travaux d'installation/remplacement de buses**

Progrès des travaux à établir avec Sébastien MICHAUD lors du prochain conseil.
En revanche, la mise en place des buses devrait commencer dans les prochaines semaines.

○ **Chemin communal de la Teyssarié**

Guilhem MARTY indique que l'entrée de ce chemin communal est en train de fortement se détériorer, entre autres par le passage de motos, et demande que la Commune participe aux frais pour sa remise en état. Monsieur le Maire se déplacera sur les lieux en compagnie de Sébastien MICHAUD, et demande à l'ensemble des élus de réfléchir à la situation évoquée pour une éventuelle délibération lors du prochain conseil municipal.

○ **Projet de passerelle entre Laparroquial et St Christophe**

La commune de St Christophe, après avis aux différents propriétaires et locataires des lieux, a demandé aux différents services techniques de se déplacer sur place pour estimer la faisabilité du projet. Un rendez-vous avec les différents protagonistes est prévu dans les prochaines semaines.

○ **Adressage**

L'adressage est en phase d'être terminé. La mise en place des poteaux et panneaux se fera à l'issue.

○ **Elagage**

Une date sera établie, avec la participation de Sébastien MICHAUD, lors du prochain conseil municipal.



Monsieur le Maire rappelle la **date du prochain conseil municipal : le 05/02/2021 à 20h30.**

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00h15.

Le Maire,
Laurent DESHAYES.

Signature du Maire et cachet de la Mairie

Vu pour être affiché sous huit jours suivant la réunion du Conseil Municipal, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.